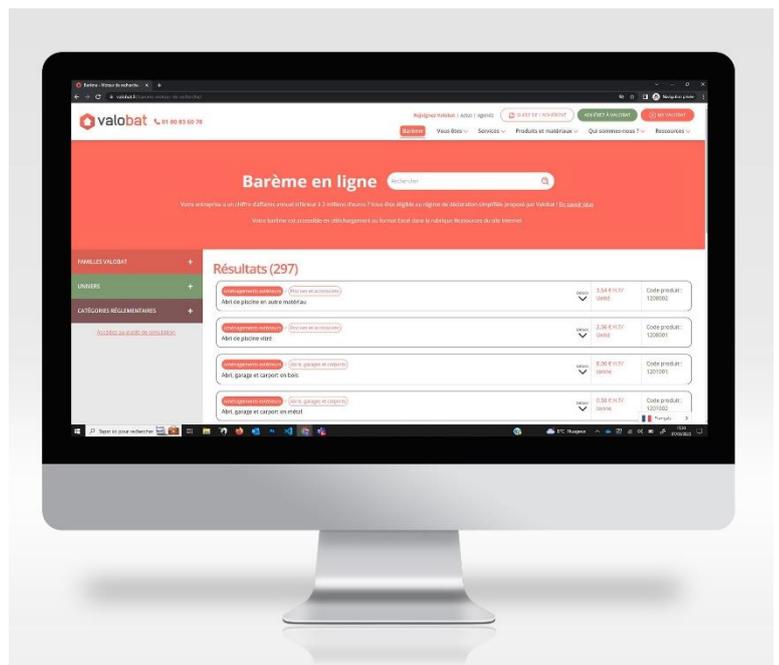


REP PMCB : Valobat annonce l'ouverture des déclarations pour les metteurs sur le marché dès le 1^{er} mars 2023 :

Une série de dispositions pour simplifier la démarche à toutes les entreprises

Rendre la plus simple possible l'application de la REP PMCB pour tous les metteurs sur le marché, tel est l'objectif de Valobat. Afin de leur permettre d'effectuer sereinement leur première déclaration, l'éco-organisme a décidé d'ouvrir ses services depuis le 1^{er} mars, et jusqu'au 31 mai. Les industriels fabricants, distributeurs et importateurs de produits et matériaux de construction adhérents devront simplement se connecter sur l'espace MyValobat (valobat.fr, rubrique MyValobat) et suivre le guide virtuel. Les entreprises n'ayant pas encore adhéré peuvent le faire en quelques minutes, et accéder à la campagne de déclaration en temps réel et à un panel de services pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé gratuit.

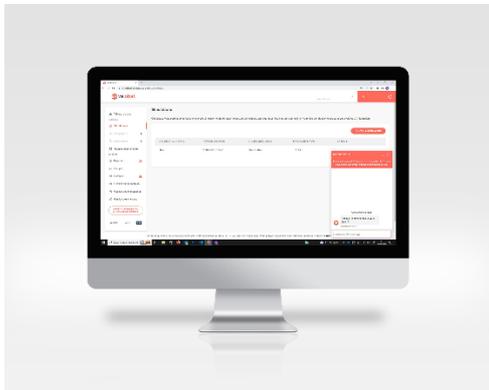


La volonté forte de Valobat est de faciliter au maximum toutes les démarches :

- ✓ il est **le seul éco-organisme agréé pour la REP PMCB à proposer une seule déclaration annuelle**, plutôt que mensuelle ou trimestrielle,
- ✓ compte tenu du démarrage de la REP au 1^{er} mai 2023 (soit 8 mois de déclaration), Valobat propose **en option de déclarer une année pleine sur laquelle il appliquera un ratio de 8/12^{ème}**. Sur la base de l'éco-contribution dimensionnée, l'équivalent d'un prévisionnel, Valobat adresse quatre factures bimestrielles. Début 2024, les adhérents déclareront leurs mises sur le marché réelles en 2023 et une régularisation sera effectuée si nécessaire,
- ✓ **les entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros accèdent à une déclaration simplifiée** : l'éco-contribution étant indexée selon leur CA, elles régleront la première au premier trimestre 2024.

- **Valobat déploie des services d'accompagnement gratuits pour un gain de temps précieux**

Tout metteur sur le marché adhérent peut disposer du **nouveau Guide de la déclaration Valobat**. Cet outil fournit les clés pour effectuer sa déclaration en quelques étapes clairement expliquées, de **se renseigner sur les règles appliquées dans les cas de figures complexes** tels que sur les produits à double destination ou avec des taux de chute. Une bible pour tout comprendre de la démarche et réussir sans perte de temps !



Dès la mi-mars et jusqu'à fin mai, Valobat organise **une série de webinars Live-Chats hebdomadaires**. **Idéal pour poser toutes ses questions et obtenir une réponse immédiate**. Des tutoriels vidéos téléchargeables sur MyValobat permettront de **suivre pas à pas** chaque étape de la déclaration. Un système de messagerie instantanée sur le site propose d'être rappelé par un expert.

Pour se faciliter encore plus la tâche, les entreprises adhérentes à Valobat peuvent bénéficier du **service ValoDecode, un service d'aide à la codification de leur base de données**. Leur fichier Excel associe ainsi directement les codes du barème Valobat à leurs produits. Il leur suffit ainsi de réintégrer le fichier dans leur système. Un véritable gain de temps pour les déclarations suivantes !

Valobat est le seul éco-organisme, dans le cadre de la REP PMCB, à assurer une présence sur tous les circuits de collecte, avec un service complet dédié à tous les metteurs sur le marché et les détenteurs de déchets. Des entreprises de fabrication de produits et matériaux de construction se sont engagées pour fonder cet éco-organisme à la feuille de route ambitieuse : faire progresser le recyclage des déchets du bâtiment. Valobat offre aux entreprises de travaux une solution multi-matériaux de reprise des déchets collectés séparément dans les points de collecte de proximité, et développe les filières de recyclage. www.valobat.fr

